

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 19 juin 2023

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
20

IV – URBANISME ET PATRIMOINE

**2023 – 27 (8): CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE PREVERT,
DU PERISCOLAIRE ET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES ALLE DE L'EURO :
Validation de l'APD et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Rapport au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal en sa séance du 13 décembre 2021 a validé la programmation de la construction d'une nouvelle école, d'un périscolaire et d'une salle multi activités allée de l'Euro ainsi que le montant prévisionnel des travaux.

La CAO du 11 juillet 2022 a attribué une mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe suivante : AUBRY LIEUTIER Architectes (mandataire) / C2Bi / SIB / SEXTANT Ingénierie / INGENIERIE et DEVELOPPEMENT / LINDER PAYSAGE / LOLLIER Ingénierie / SERIAL Acoustique pour un montant prévisionnel de travaux au stade de l'Esquisse de 4.507.354 € HT – valeur décembre et un montant d'honoraire de 709.100 € HT (valeur décembre 2021) tranche ferme et tranches optionnelles.

L'avant-projet définitif (APD) présenté par le maître d'œuvre intègre bien l'ensemble des modifications souhaitées par le maître d'ouvrage depuis l'esquisse et répond aux objectifs du programme.

Ainsi, le bâtiment développera 1.468 m² de surface totale qui se détaillent comme suit :

- Accueil école primaire – administration – vie pédagogique : 117,4 m²
- Ecole maternelle : 362 m²
- Ecole élémentaire : 391,4 m²
- Entretien – maintenance : 29,2 m²
- Restauration : 269,3 m²
- Périscolaire - animation culturelle et loisirs : 298,4 m²

A ces surfaces, 2.665 m² d'espaces extérieurs (parkings, parvis, cours, ...°) seront réalisés.

Le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'APD, est porté à 4.849.870 € HT - valeur décembre 2021 (ce qui équivaut à 5.253.038 € HT, valeur février 2023), soit une augmentation du coût des travaux de 342.516 € HT valeur décembre 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_0E-067-216703439-2023 0619-2023_06_19_

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève par conséquent, pour la tranche ferme à 699.259,54 euros hors taxes, valeur décembre 2021, soit une rémunération complémentaire égale à 46.659,54 euros hors taxes à laquelle s'ajoute un complément de 2.100 €HT pour le montage des dossiers de subvention Agence de l'Eau.

La tranche optionnelle n°01 « OPC » et la tranche optionnelle n°02 « SSI » sont affermies pour la somme de 56.500 €.

Le forfait définitif est ainsi porté à : 757.859,54 € HT - valeur décembre 2021 toutes missions confondues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Avant-projet définitif de la construction du groupe scolaire, du périscolaire et de la salle multi-activités,

PORTE le coût prévisionnel des travaux de construction à 4.849.870 € HT - valeur décembre 2021,

PORTE le forfait définitif du maître d'œuvre à 757.859,24 euros hors taxes, valeur décembre 2021,

PORTE le coût prévisionnel estimé de l'opération à 6.724.000 euros hors taxes hors acquisitions foncières, honoraires du mandataire et dépenses effectuées avant la signature du mandat avec la SERS,

AUTORISE le Maire ou son mandataire (SERS) :

- A mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux conformément au Code de la Commande Publique
- A signer tous les documents, actes, contrats et marchés nécessaires à l'exécution de l'opération,
- A déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme s'y rapportant,
- A signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 48.759,54 € HT conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'agence AUBRY LIEUTIER Architectes est le mandataire, fixant ainsi le forfait définitif de rémunération à la somme de 757.859,54 euros hors taxes valeur décembre 2021.
- A lancer une consultation pour les assurances DO et TRC et à signer tous les contrats nécessaires à leur exécution.

Adoptée à la majorité

25 voix pour

3 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ, M. MOSSER)

1 abstention (M. REIS)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Cécile DELATTRE

Le secrétaire de séance

Sofiane AIT KHLEF



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée Elogatire.com

99_DE-087-216703439-20230613-2023_06_13_